



BILAN ANNUEL DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Résultats 2017
Objectifs 2018



SOMMAIRE

1 - Publics jeunes exposés à la délinquance : Intensifier notre double action de prévention du basculement et de la récidive p. 4

2 - Violences faites aux femmes, violences intra-familiales et aide aux victimes : Améliorer le taux de révélation de ces violences et garantir un accompagnement continu des victimes p. 8

3 - Tranquillité publique : Assurer une présence et une action pragmatique au plus près des citoyens p. 11

INTENSIFIER NOTRE DOUBLE ACTION DE PRÉVENTION DU BASCULEMENT ET DE LA RÉCIDIVE

Les actions prioritaires menées en 2017

✓ Action n°1

Poursuivre le développement du service civique dans le département

Le service civique est un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010. L'objectif est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

En 2017, la Vienne a comptabilisé 715 nouvelles entrées dans le dispositif du service civique, dont 13 % de jeunes issus des quartiers prioritaires au regard de la politique de la ville.

Si l'intérêt de ce dispositif est avéré, tant pour les structures que pour les jeunes, il a été noté en 2017 que ce dispositif n'est pas toujours le plus adapté aux jeunes particulièrement exposés à la délinquance ou en voie de marginalisation.

✓ Action n°2

Développer et faire vivre les chantiers éducatifs

Les chantiers éducatifs représentent un outil de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation. L'année 2017 a vu un renforcement des chantiers éducatifs avec une hausse significative du nombre d'heures.

A Châtelleraut, les chantiers éducatifs encadrés par l'ADSEA (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte) ont concerné 45 jeunes des quartiers prioritaires au regard de la politique de la ville et ont permis la réalisation de chantiers en partenariat avec des services de l'État, la ville de Châtelleraut, ou encore les bailleurs sociaux (notamment Habitat de la Vienne).

A Poitiers, 46 jeunes différents ont effectué 115 chantiers éducatifs. Par ailleurs, ADSEA a passé une convention triennale avec le bailleur social Ekidom pour consolider le partenariat.

L'année 2018 devrait voir ce dispositif renforcé avec de nouveaux partenariats, notamment en sollicitant davantage de services de l'État pouvant accueillir des chantiers éducatifs.

Les autres actions significatives menées en 2017

✓ Action n°3

Développer la prévention de la délinquance en milieu rural

En 2017, le groupement de gendarmerie de la Vienne a poursuivi son action de prévention de la délinquance en milieu rural, notamment auprès des jeunes scolarisés. Au total, 234 actions, soit 667 heures, ont été réalisées.

Type d'actions de prévention ou de sensibilisation :

« permis internet » : 795 élèves

sensibilisation aux dangers d'internet : 844 élèves

prévention de la délinquance aux abords des établissements : 147 patrouilles organisées

sensibilisation aux violences : 973 élèves

sensibilisation aux risques de la consommation de stupéfiants : hausse de 42 % des interventions par rapport à 2016.

Dans le cadre de l'agrandissement de Grand Poitiers, 3 communes rurales ou urbaines ont intégré le comité de pilotage du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

De plus, il a été procédé à la sectorisation de 5 territoires afin d'organiser les cellules de veille et créer une dynamique de réseau entre les communes sur les thématiques de prévention des incivilités et de la délinquance. Des formations de prévention des risques d'embrigadement ont été ouvertes à l'ensemble des communes de Grand Poitiers.

En 2017, des communes rurales ou des centres sociaux ont sollicité le concours de l'ADSEA en tant que ressource « Jeunesse – Territoire ». De nouvelles communes rurales ont sollicité l'association pour 2018. L'enjeu consiste à renforcer les co-financements pour assurer le soutien auprès des communes concernées.

✓ Action n°4

Améliorer la prise en charge des mineurs non accompagnés

En septembre 2017, une convention relative à la prise en charge des mineurs non accompagnés a été signée entre la préfète de la Vienne, le président du Conseil départemental, le Procureur de la République, le directeur du centre hospitalier universitaire de Poitiers et le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Programme d'actions prioritaires pour 2018 : **3 actions prioritaires**

Les actions prioritaires

Action n°1

Mettre en place des stages de responsabilisation parentale

Le Parquet de Poitiers a identifié un besoin en matière de responsabilisation des parents de jeunes délinquants. Après une décision de justice, des stages de responsabilisation seront proposés aux parents, afin notamment de rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique la parentalité.

Action n°2

Poursuivre la prévention de la délinquance auprès des scolaires et dans les communes rurales du département

Les actions de sensibilisation auprès des scolaires devront être poursuivies en 2018. En parallèle, l'association des communes rurales au sein des CL/ISPD doit être maintenue et renforcée.

Action n°3

Consolider les actions de prévention de la récidive par accompagnement des jeunes placés sous main de justice ou incarcérés

En fonction des besoins identifiés par le SPIP auprès des jeunes incarcérés au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, l'intervention des partenaires en milieu fermé sera maintenue et privilégiée ; notamment dans le cadre de la préparation des aménagements de peines, afin d'éviter les sorties sèches. Au cœur du dispositif, le partenariat solide impulsé avec les missions locales du département a vocation à se développer.

Les actions réalisées en 2017 par la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DT PJJ) seront maintenues : ateliers de citoyenneté, ateliers d'insertion, travail mené avec l'Éducation nationale pour les classes relais, etc.

AMÉLIORER LA PRÉVENTION FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES ET L'AIDE AUX VICTIMES

Les actions prioritaires menées en 2017

✓ Action n°1

Mettre en place les parcours de sortie de la prostitution

La commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle présidée par la Préfète de la Vienne a été installée le 10 avril 2017 et s'est de nouveau réunie le 4 octobre 2017 pour la mise en place de parcours de sortie de la prostitution. Elle a pour objectif de rendre un avis sur l'engagement des personnes et de coordonner l'action de l'État en faveur des personnes entrées dans les parcours.

L'entrée dans un parcours permet la prise en charge globale des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution. Cela conditionne alors l'ouverture de droits spécifiques notamment en matière de séjour pour les personnes étrangères et la perception d'une aide financière pour les personnes non éligibles aux minimas sociaux.

Sur 4 dossiers présentés par le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles), association agréée sur le département de la Vienne pour l'accompagnement de ces personnes, 3 dossiers ont été ajournés pour incomplétude et 1 personne a bénéficié de l'entrée dans un parcours.

Cependant, ces personnes d'origine étrangère, entrées de façon illégale en France par le biais des réseaux de proxénétisme, se heurtent à la difficulté de produire les documents d'identité nécessaires pour procéder à l'ouverture de leurs droits.

✓ Action n°2

Renforcer la formation et sensibilisation des acteurs

Le CIDFF a organisé 4 modules de formation auprès des professionnels (médecins généralistes, pôle emploi, travailleurs sociaux Grand Poitiers, SNCF, DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), La Poste, Orange et surveillants du centre pénitentiaire de Vivonne) pour apporter les éléments fondamentaux en matière de violences faites aux femmes, présenter les dispositifs en place localement et sensibiliser les professionnels à l'impact des violences conjugales sur la santé des enfants.

En se déplaçant dans les collèges et les lycées, le CIDFF effectue également un travail de sensibilisation sur les rapports filles/garçons auprès des jeunes qui adoptent parfois des comportements déjà très stéréotypés pouvant engendrer par la suite des situations de violences. En 2017, 452 jeunes ont été sensibilisés (232 filles et 220 garçons).

Le réseau violence du Loudunais, en coopération avec des professionnels du Québec, a organisé, à l'occasion du 25 novembre 2017, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une formation à l'attention des professionnels de terrain confrontés à la violence conjugale et également une sensibilisation du public en milieu rural, public visé dans l'un des axes du 5ème plan violences 2017/2019.

✓ Action n°3**Maintenir les postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie**

Les commissariats de police et les gendarmeries constituent un des premiers recours pour les femmes victimes de violences. Les intervenants sociaux travaillent au sein des commissariats de Poitiers et Châtellerauld et au sein du groupement de gendarmerie de la Vienne. Ils aident à la résolution des problèmes individuels et familiaux en favorisant l'écoute et l'orientation des victimes et des auteurs vers les différentes structures susceptibles de les aider ou les prendre en charge.

✓ Action n°4**Renforcer le dispositif « Téléphone grave danger » (TGD)**

Après une mise en place progressive du téléphone grave danger, le dispositif prend peu à peu sa place parmi les mesures de protection existantes. Son développement doit néanmoins être poursuivi et intégré comme un outil opportun pour la sécurité des femmes victimes de violences conjugales. Le département de la Vienne dispose de 6 TGD. 9 évaluations ont été menées en 2017 ce qui a amené à 7 attributions.

Les autres actions significatives menées en 2017**✓ Action n°5****Lutter contre les violences conjugales**

Depuis 2008, il existe 5 réseaux interinstitutionnels de compétence sur les violences conjugales (Poitiers, Châtellerauld, Loudun, Montmorillon et Civray), ce qui favorise la qualité de la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences dans le département.

✓ Action n°6**Renforcer les accueils de jour**

L'accueil de jour est un espace identifiable sur le territoire par les femmes victimes de violences et les acteurs institutionnels concernés. La Croix Rouge propose 3 formes d'accueil qui permettent de répondre aux problématiques repérées depuis l'ouverture en 2014 de l'accueil de jour. En effet, les situations de violences conjugales nécessitent un cheminement où chaque étape requiert des réponses différentes :

L'accueil d'urgence (58 personnes) : places d'hôtel où les femmes ont la possibilité de travailler avec l'équipe pour envisager une autre solution d'hébergement plus pérenne.

L'accueil de prévention (51 personnes) est un axe qui a été développé en 2017 par la Croix Rouge, il permet un travail notamment de préparation pour partir du domicile en lien étroit avec les partenaires autour du projet de la personne,

L'accueil d'animation (64 personnes) où des actions collectives ponctuelles sont mises en place en complément de l'accueil individuel.

✓ Action n°7**Proposer un hébergement aux femmes victimes de violences conjugales**

L'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, public prioritaire, reste une préoccupation sur le département. 5 structures sont conventionnées dans le cadre du SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) géré par la Croix Rouge : Audacia pour 2 places, les Toits du Cœur et le CCAS de Naintré pour un T3 chacun, le SISA pour un ménage et la Croix Rouge pour 4 places d'urgence. Les places sont toujours très occupées pour des périodes souvent longues ce qui nuit à la fluidité. On retrouve donc des femmes victimes de violences conjugales sur des places dites généralistes.

Une fiche du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées de la Vienne (PDALHPD) 2017/2021 a été élaborée afin d'améliorer la réponse aux situations de violences intrafamiliales et notamment celles touchant les femmes victimes de violences conjugales (fiche n°13 du plan).

✓ Action n°8**Développer des actions sur la sensibilisation aux stéréotypes de genre**

En 2017, des actions de prévention des attitudes sexistes ont été menées, auprès des jeunes dans des établissements scolaires notamment. Au cours de ces sensibilisations, des réflexions collectives ont pu être menées sur les notions de respect et de droit à la différence. L'impact des stéréotypes a également été abordé de façon à permettre aux jeunes d'identifier des situations de violences pour les prévenir et s'en protéger. Des rappels à la loi étaient également opérés au cours de chaque intervention. Au total, près de 460 jeunes ont pu être sensibilisés.

De nouvelles actions de valorisation des femmes dans les quartiers de Beaulieu (Poitiers) et Saint Eloi (Poitiers) notamment ont été élaborées au cours de l'année 2017 et devraient voir le jour en 2018.

Programme d'actions prioritaires pour 2018 :

6 actions prioritaires

Les actions prioritaires**Action n°1****Maintenir des postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie**

Maintenir des co-financements pour permettre le maintien de ces postes auprès du groupement de gendarmerie de la Vienne et auprès des commissariats de police de Poitiers et Châtellerault.

Action n°2**Renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels et le soutien aux associations qui accompagnent les victimes**

La lutte contre les violences faites aux femmes a été définie comme priorité 2018 de la « Grande cause du quinquennat » par le Président de la République. Au-delà de la pérennisation des dispositifs départementaux qui ont fait leurs preuves, cette stratégie fixe comme objectif le renforcement de l'action publique là où les besoins sont les plus importants notamment la sensibilisation et la formation des professionnels et le soutien aux associations qui accompagnent les victimes.

Action n°3

Maintenir les parcours de sortie de la prostitution

Maintenir et renforcer les dispositifs existants en 2018.

Action n°4

Mener une étude sur les violences de genre et le harcèlement dans l'espace public

Dans la perspective du projet de loi sur les violences sexistes et sexuelles, une enquête va être menée par 2 sociologues en 2018 sur les déplacements des femmes en milieu urbain (Poitiers) et rural (dans le civraisien). Elle permettra d'aborder la problématique des violences de genre et notamment du harcèlement dans les transports ou dans la rue.

Action n°5

Mettre en place la prise en charge thérapeutique des victimes

Dans le département de la Vienne, le Centre Hospitalier Henri Laborit participe depuis de nombreuses années, en lien avec la justice, à la prise en charge thérapeutique des auteurs d'infractions. Si la prise en charge des auteurs d'infraction est clairement identifiée dans un lieu dédié, avec un personnel formé, il n'en est pas de même pour les victimes.

Sous réserve de l'attribution des subventions demandées en 2018, la mise en place d'une consultation spécialisée pour les victimes de violences à vocation départementale, dans un lieu spécifique, sécurisant et accueillant permettrait d'améliorer une prise en charge plus rapide des victimes par du personnel formé au psychotraumatisme et de repérer également les situations de violences pouvant impacter les enfants.

Action n°6

Mener une réflexion sur des protocoles d'éviction du conjoint violent

Travailler, en lien avec la justice notamment, sur le protocole de mesure d'éviction du conjoint violent.

ASSURER UNE PRÉSENCE ET UNE ACTION PRAGMATIQUE AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

Les actions prioritaires menées en 2017

✓ Action n°1

Consolider les CLSPD et CISPD notamment sur le volet de la prévention de la radicalisation

Le CLSPD de Châtelleraut a vu sa dynamique se confirmer en 2017 avec des réunions bi-annuelles des groupes territoriaux dédiés à 3 quartiers. La démarche engagée consiste à créer du lien avec les citoyens et leur permettre de devenir des acteurs à part entière. Ces groupes ont vocation à se réunir tous les trimestres en 2018. De plus, le groupe opérationnel de prévention de la radicalisation s'est réuni 3 fois en 2017.

Le CISPD de Poitiers a créé une cellule de veille dans chaque quartier prioritaire au regard de la politique de la ville. De plus, l'agrandissement du territoire de Grand Poitiers a amené l'EPCI à mener une réflexion avec les services de la gendarmerie et de la police nationales afin d'intégrer les nouvelles communes aux dispositifs du CISPD.

Les deux CL/ISPD ont intégré un volet « prévention de la radicalisation », conformément à l'article D.132-7 du code de la sécurité intérieure, et les deux contrats de ville de Poitiers et Châtelleraut comportent une annexe relative à la prévention de la radicalisation.

✓ Action n°2

Poursuivre l'action des référents et correspondants sûreté en prolongeant l'accompagnement au-delà du diagnostic

En 2017, le département de la Vienne compte 4 référents sûreté : 2 en zone police et 2 en zone gendarmerie. De plus, des correspondants sûreté ont été formés. Ces derniers peuvent être amenés à donner des conseils oraux auprès des débiteurs de tabac ou des bailleurs sociaux par exemple. De nouveaux recrutements sont programmés pour 2018.

En 2017, les opérations de sensibilisation sont en augmentation, de même que les visites de sécurité sur site. Les référents sûreté ont également concouru à la labellisation de sites dans le cadre du plan « sécurité-tourisme ».

✓ Action n°3

Développer le recours par les maires au dispositif de rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre par les maires est un dispositif de prévention de la délinquance existant depuis la loi du 5 mars 2007 et qui permet aux édiles d'opérer un rappel à l'ordre dans le cadre de la prévention des incivilités mineures.

Le maire de Châtelleraut a signé le protocole avec le Parquet en 2015 mais n'a pas mené de rappel à la loi en 2017, car les conditions n'étaient pas réunies. En effet, pour la mise en place du dispositif, il faut que :

des faits d'incivilité ou d'ordre contraventionnel soient constatés,
qu'aucune procédure judiciaire ne soit engagée
que les faits soient attribués à un auteur clairement identifié.

Le maire de Poitiers a signé le protocole avec le Parquet le 3 juillet 2017. Le dispositif a été présenté lors du CLSPD plénier de Grand Poitiers. Les communes de l'EPCI se sont vues proposer un accompagnement en cas de déploiement du dispositif sur leur territoire.

En 2017, 7 rappels à l'ordre ont été réalisés, notamment concernant des nuisances dans des halls d'immeubles, des intrusions, des injures, etc.

Ce dispositif semble offrir une alternative satisfaisante lorsque la victime ne souhaite pas déposer de plainte compte tenu du faible niveau de gravité mais que l'acte mérite néanmoins qu'une réponse soit apportée.

✓ Action n°4

S'appuyer sur le dispositif de participation citoyenne pour diffuser une culture de la prévention et renforcer les liens entre les gendarmes et la population

Depuis 2014, le groupement de gendarmerie de la Vienne s'est engagé dans ce dispositif en association avec les maires, les conseillers municipaux et les populations des communes concernées. En 2017, le département de la Vienne comptabilise 7 communes signataires d'un protocole de participation citoyenne avec la gendarmerie.

Par l'intermédiaire des référents des résidents, les maires signataires et les forces de sécurité peuvent, au vu des éléments transmis sur des présences suspectes ou des agissements douteux de personnes étrangères au lieu, mettre en place des contrôles orientés ou des services de surveillance générale.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
développer le sentiment de sécurité des habitants et des commerçants de la commune,
constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et la gendarmerie,
tout en complétant l'action quotidienne des unités de gendarmerie notamment en matière de prévention de proximité.

✓ Action n°5

Poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux pour permettre aux habitants de jouir paisiblement de leur logement et des parties communes

La prévention situationnelle consiste à gérer l'immobilier et l'espace public de façon à en assurer la sécurité par des mesures qui permettront de dissuader la commission de faits de délinquance et de traiter facilement les conséquences d'actes délictueux.

L'année 2017 a vu se renforcer le partenariat entre les forces de l'ordre, les bailleurs sociaux, les habitants et les communes. À titre d'exemple, des réunions thématiques sur la tranquillité publique ont été organisées par Grand Poitiers dans des secteurs pour lesquels le maire avait été sollicité. La police nationale y a été associée. Grand Poitiers a également mis en place une procédure avec les bailleurs sociaux permettant le déclenchement d'une procédure de rappel à l'ordre en cas d'incivilités et de troubles à la tranquillité publique.

En parallèle, le dépôt de plainte systématique est encouragé auprès des habitants et des bailleurs sociaux. Pour faciliter cette démarche, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) permet une prise de rendez-vous en ligne et priorise les plaintes déposées par les bailleurs sociaux.

Enfin, les bailleurs sociaux sont invités aux CLSPD et aux groupes de travail spécifiques.

✓ Action n°6

Accompagner le développement de la vidéo protection dans les espaces identifiés comme sensibles

Le projet de déploiement de la vidéo protection sur la commune de Châtellerault a été finalisé en 2017. Les référents sûreté ont été associés à l'ensemble du projet.

La ville de Poitiers a finalisé en 2017 l'installation de 12 caméras de vidéo protection dans le centre-ville et dans le quartier des Couronneries. Après quelques mois d'utilisation, le bilan est positif avec un constat de la baisse du nombre de trafics de stupéfiants devant les commerces par exemple.

Les bailleurs sociaux sont également inscrits dans la démarche avec la réalisation de diagnostics en lien avec les référents sûreté.

Programme d'actions pour 2018 :

6 actions prioritaires

Action n°1

Développer le dispositif de participation citoyenne en lien avec le déploiement de la police de sécurité du quotidien

La police de sécurité du quotidien, lancée le 28 octobre 2017 par le ministre de l'Intérieur, a pour objectif de lutter contre tout ce qui fait naître un sentiment d'insécurité chez les citoyens. À ce titre, tous les acteurs, publics ou privés, doivent travailler ensemble. Les dispositifs de participation citoyenne devront s'inscrire en 2018 dans cette dynamique et de nouvelles conventions devront être signées.



Action n°2

Consolider l'action des CI/LSPD dans le cadre de l'élargissement des territoires des EPCI

En 2018, il conviendra de maintenir la dynamique constatée en 2017, via la réunion des groupes opérationnels et des séances plénières.

De plus, les communes ayant intégré Grand Poitiers et Grand Châtellerauld devront pouvoir être pleinement associées aux travaux du CI/LSPD.

Action n°3

Poursuivre les actions des référents sûreté

En 2018, de nouveaux correspondants sûreté seront formés. En matière de réunions publiques, l'objectif serait d'atteindre le nombre réalisé en 2016, en s'appuyant notamment en zone gendarmerie sur les unités territoriales. Les référents sûreté devront être associés dans le cadre du dispositif sécurité-tourisme

Action n°4**Consolider le partenariat entre les collectivités, les forces de l'ordre, les bailleurs sociaux et les populations en vue d'une tranquillité publique renforcée**

Grand Poitiers va mener en 2018 l'élaboration de sa stratégie territoriale en matière de tranquillité publique, en développant les liens avec les habitants, notamment via les conseils citoyens.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé, il faudra poursuivre en 2018 l'incitation au dépôt de plainte systématique en cas de dégradations, incivilités ou intrusions.

**Action n°5****Renforcer la sécurisation des espaces scolaires en renforçant le partenariat entre les établissements scolaires et les forces de l'ordre**

En 2018, les communes et chefs d'établissements demandeurs devront tous pouvoir bénéficier d'un accompagnement systématique pour la mise en sécurité de leurs locaux, ou le maintien de la tranquillité publique en périphérie des établissements. Si des situations sont jugées particulièrement sensibles, les référents ou correspondants sûreté pourront être sollicités.

**Action n°6****Encourager le déploiement du dispositif de rappel à l'ordre par les maires**

En 2018, le dispositif devra être maintenu dans les villes signataires du protocole et le rappel à l'ordre effectué dès que les conditions seront réunies.

De plus, les communes souhaitant s'inscrire dans ce dispositif pourront être accompagnées. L'opportunité d'étendre le rappel à l'ordre aux cas d'absentéisme scolaire devra être étudiée.

Préfecture de la Vienne
Service des sécurités - cabinet de la préfète
7, place Aristide Briand - CS 30589
86021 POITIERS